

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 174

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Puyloubier - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 2 octobre 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2019) avec la commune de Puylobier pour un programme d'investissements publics, dont le montant global s'élève à 7.500.000 € HT pour une subvention totale de 3.375.000 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 675.000 € pour un programme de travaux de 1.500.000 € HT, lors de la Commission Permanente du 2 octobre 2015.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation la tranche 2016 du programme de travaux 2015/2019 envisagé par la commune de Puylobier, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2015, à savoir :

- La suppression de la tranche 2016 de l'opération : conservation du patrimoine,
- L'intégration, sur la tranche 2016, de deux nouvelles opérations : réalisation de logements communaux et acquisition foncière.

Ces modifications sont sans incidence financière sur l'économie générale du contrat, conformément à l'annexe 1.

Les opérations envisagées pour la tranche 2016 de ce contrat sont les suivantes

- PROGRAMME DE VOIRIE

La commune a engagé un programme important d'amélioration de ses voies, en particulier des chemins ruraux. Ces travaux sont effectués par tranches successives afin de pouvoir intervenir simultanément dans les multiples secteurs de l'emprise communale.

Les travaux prévus sur la tranche 2016 concernent :

- Les chemins de Vauvenargues, des Mésanges, du Château,
- L'aménagement du parking de la cave des Vignerons,
- Le jointement des pavés du centre ancien,
- La réfection de l'avenue du 8 mai 1945.

Le montant du programme de voirie, prévu de 2015 à 2019, est estimé à 1.647.754 € HT dont 158.054 € HT au titre de la tranche 2016.

Pour la tranche 2016 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 28.252 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et de 11.262 € du Département dans le cadre des travaux d'équipement rural.

La subvention départementale pourrait être fixée à 741.489 € dont 71.124 € pour la tranche 2016.

- AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS

La commune souhaite poursuivre le programme d'aménagement d'espaces publics, initié lors des précédents contrats départementaux.

L'Esplanade des Vertus, qui constitue un lieu essentiel pour la vie du village, fait l'objet d'aménagements successifs. Une réflexion a été menée avec l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix pour définir les grandes lignes de ce projet.

Après avoir aménagé les abords immédiats de la salle de spectacles et du théâtre de plein air, les travaux de la tranche 2016 vont concerner les espaces en contrebas du village.

Il est prévu de prolonger le réseau pluvial afin de respecter les contraintes de la loi sur l'eau, de créer un jeu de boules, de rénover le revêtement du parking de la salle des Vertus, de poursuivre l'aménagement du parking situé à proximité de la chapelle Saint-Roch, de mettre en lumière le mur de ce parking et d'habiller en pierre les murs de soutènement.

Le montant du programme d'aménagement d'espaces publics, prévu de 2015 à 2019 est estimé à 1.101.132 € HT dont 142.507 € HT au titre de la tranche 2016.

Pour la tranche 2016 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 35.627 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 495.509 € dont 64.128 € pour la tranche 2016.

- REHABILITATION DU CENTRE ANCIEN

Le centre ancien de la commune fait l'objet d'un programme d'envergure pour sa réhabilitation.

En 2016 et après la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement de l'avenue Francis Méano, les travaux vont concerner le traitement de surface de cette voie principale du village.

Le projet va permettre de calibrer la chaussée afin de réduire la vitesse de circulation et d'améliorer l'accessibilité des piétons.

Le traitement sera harmonisé avec celui réalisé en 2015 dans la Grand Rue.

Le montant du programme de réhabilitation du Centre ancien, prévu de 2015 à 2019 est estimé à 820.648 € HT dont 208.487 € HT pour la tranche 2016.

Pour la tranche 2016 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 52.122 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 369.291 € dont 93.819 € pour la tranche 2016.

- RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

La commune dispose d'une salle de spectacles, la salle des Vertus, qui permet une programmation culturelle très suivie par les villageois.

Cet équipement a été réalisé en agrandissant et rénovant l'ancienne salle des fêtes.

Après plusieurs années de fonctionnement, la commune envisage une extension de la salle afin d'améliorer la qualité d'accueil du public.

L'extension sera réalisée dans le prolongement de l'entrée actuelle, ce qui permettra de créer un espace supplémentaire pour l'accueil et l'attente des spectateurs.

Par ailleurs, la commune souhaite réaliser un petit bâtiment d'une surface de 120 m², sur un terrain lui appartenant, afin d'y installer un médecin et un masseur-kinésithérapeute. Le cabinet médical actuel est d'un accès difficile et non accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ce nouveau bâtiment se situera à proximité des écoles, en entrée de village. Le stationnement des usagers sera aisé et son accessibilité sera conforme à la réglementation PMR.

Le montant du programme de rénovation des bâtiments communaux, prévu de 2015 à 2019 est estimé à 1.359.620 € HT dont 342.141 € HT pour la tranche 2016.

Pour la tranche 2016 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 85.535 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 611.829 € dont 153.963 € pour la tranche 2016.

- ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

La commune a engagé un programme de suppression des réseaux aériens électriques et téléphoniques.

Après avoir procédé à l'enfouissement des réseaux aériens dans les zones urbanisées, la commune envisage d'étendre l'opération sur les secteurs agricoles.

Pour la tranche 2016, les travaux concerneront les zones de la Bastidette et de la Lotte.

Le montant des travaux d'enfouissement des réseaux, prévus de 2016 à 2019 est estimé à 364.084 € HT dont 64.084 € HT pour la tranche 2016.

Pour la tranche 2016 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 16.021 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 163.838 € dont 28.838 € pour la tranche 2016.

- REFECTION DES RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

La commune poursuit son programme de renouvellement des canalisations vétustes d'eau potable et d'assainissement.

Pour 2016, elle envisage la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable.

L'inspection du réservoir du village par des experts de la Société des Eaux de Marseille a démontré que le génie civil est concerné par un problème structurel pour ce qui concerne la couverture mais aussi pour les murs de l'ouvrage.

La création d'un nouveau réservoir est donc préconisée, en lieu et place de celui existant.

Ce réservoir sera composé de deux cuves rectangulaires de 500 m³, de manière à conserver un temps de réserve supérieur ou égal à 24 heures à l'horizon 2025, avec un volume disponible pour la défense incendie.

Cette réalisation nécessitera la mise en place d'une réserve de stockage et de filtration provisoire afin d'assurer la continuité du service durant les travaux.

Le montant du programme de travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement, prévu de 2015 à 2019 est estimé à 1.164.400 € HT dont 260.000 € HT pour la tranche 2016.

Pour la tranche 2016 de ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 13.000 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et de 52.000 € du Département dans le cadre des travaux d'équipement rural.

La subvention départementale pourrait être fixée à 523.980 € dont 117.000 € pour la tranche 2016.

- REALISATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, et pour faire face à une très forte pression foncière, la commune achète des logements dans le centre ancien, au gré des opportunités, les réhabilite et les met en location avec un loyer modéré.

La commune souhaite ainsi disposer d'un parc d'une vingtaine de logements.

En 2016, la commune prévoit de rénover une construction située à l'angle de la place Notre Dame et de la Rue qui monte. Ce bâtiment, sur trois niveaux, a été acquis par la municipalité en 1998, dans un état de vétusté important.

Les travaux envisagés permettront la réalisation de deux logements de type 4, d'une surface d'environ 80 m² chacun.

Le montant des travaux prévus en 2016 est estimé à 240.550 € HT.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 60.137 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 108.248 € pour la tranche 2016.

▪ ACQUISITION FONCIERE

La commune envisage l'acquisition d'un garage situé sur l'avenue du Chemin Neuf, cadastré section AB n° 59, d'une superficie de 67 m².

L'emplacement de ce local permettra aux services techniques communaux d'y installer le matériel de nettoyage nécessaire à l'entretien du village dans le centre ancien. Ceux-ci sont actuellement situés à l'extérieur du village.

Le montant de l'opération, calculé sur la base de l'estimation du Service des Domaines et augmenté des frais de notaire, est estimé à 84.177 € HT.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 60.137 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 37.880 € pour la tranche 2016.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 de ce contrat 2015-2019 s'élève à 1.500.000 € HT, réparti comme suit :

– Programme de Voirie.....	158.054 € HT
– Aménagement d'Espaces Publics	142.507 € HT
– Réhabilitation du Centre Ancien	208.487 € HT
– Rénovation des Bâtiments Communaux	342.141 € HT
– Enfouissement des Réseaux.....	64.084 € HT
– Réfection Réseaux Eau et Assainissement.....	260.000 € HT
– Réalisation de Logements Communaux.....	240.550 € HT
– Acquisition foncière	84.177 € HT

TOTAL 1.500.000 € HT

La participation du Conseil Départemental pourrait être fixée à 675.000 € pour la tranche 2016 de ce contrat 2015/2019, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Puylobier, au titre des contrats départementaux de développement et d'aménagement, une subvention de 675.000 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2015/2019, soit une dépense subventionnable estimée à 1.500.000 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat, avenant n° 1 au contrat départemental définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 3.375.000 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2015-10127U au profit de la commune de Puylobier, en application de la délibération n° 99 du 2 octobre 2015.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL